

PRISE DE PAROLE ORGANISÉE
SUITE A L'INTERVENTION DE MME HÉLÈNE CONWAY-MOURET,
MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,
LE LUNDI 09 SEPTEMBRE 2013

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok,
intervenant pour le groupe Français du Monde – ADFE

Madame la Ministre, lors de nos discussions autour du projet de loi qui est désormais voté et sur lequel nous ne reviendrons donc pas, vous nous avez précisé à plusieurs reprises que beaucoup des points que nous soulevions alors seraient du domaine des décrets d'application. Lors de cette session, Monsieur Sylvain ITTÉ, dont je salue ici la nomination en tant qu'ambassadeur en Uruguay, s'adressera mercredi à la commission des Lois, qui entrera, elle, dans les détails de ce que nous souhaiterions voir précisé par les décrets d'application. Je ne reprendrai donc ici que les grandes lignes de ces préoccupations. Mais, Madame la Ministre, il serait souhaitable, pour ne pas dire indispensable, qu'avant l'intervention de Monsieur ITTÉ, les membres de la commission des Lois puissent avoir un document de travail donnant l'avant-projet des décrets.

Vous soulignez à juste titre qu'un des points positifs de la réforme de la représentation des Français de l'étranger est le rapprochement des conseillers consulaires de leurs concitoyens, de leurs électeurs. Il ne faudrait pas que cette représentation de proximité perde son sens, faute d'une véritable substance, faute de véritables pouvoirs, faute de véritables moyens. La loi ne prévoit pas la fréquence des réunions des conseils consulaires. Nous pensons que pour un bon suivi, pour une bonne efficacité, il est nécessaire que les conseils consulaires soient réunis au moins trois fois par an. Une fois par trimestre serait pour nous l'idéal. Nous aurions souhaité que ces conseils consulaires soient présidés, non pas par le chef de poste, mais par un élu. Pour reprendre l'une de vos expressions, que « le dernier mot revienne aux élus » et que ceux-ci ne voient pas leurs compétences en quelque sorte diluées au sein de conseils où les personnalités qualifiées auraient les mêmes droits, les mêmes prérogatives que les élus. Nous souhaiterions donc que seuls les élus aient voix délibérative et qu'en cas d'égalité des voix, ce ne soit pas la voix du président représentant de l'administration qui soit prépondérante, mais celle des élus.

(Applaudissements).

Le texte de loi prévoit, dans l'article 3 du chapitre 1, que :

Les conseillers consulaires sont membre de droit du ou des conseils consulaires constitués dans la circonscription électorale dans le ressort de laquelle ils ont été élus.

Nous comprenons cependant que lorsqu'il exercera les attributions jusqu'à présent confiées aux commissions locales des bourses scolaires, dans les circonscriptions regroupant plusieurs pays, ce conseil consulaire se réunirait dans le chef-lieu de la circonscription électorale, dossiers et personnels qualifiés se déplaçant vers ce chef-lieu de circonscription. Outre que cela nous paraît éloigné de ce que prévoit la loi, cela nous semble aussi être contraire à l'idée de cette représentation de proximité que vous défendez, Madame la Ministre.

Dans cette formation où la connaissance des communautés expatriées, des réalités de terrain, sont primordiales, il nous paraît nécessaire que les conseils consulaires se tiennent dans les postes où sont situés les établissements scolaires. Il serait d'ailleurs moins onéreux de déplacer les élus vers les postes où sont situés les établissements, que de déplacer vers les chefs-lieux de la circonscription, les personnalités qualifiées concernées.

(Applaudissements).

Nous vous avons déjà fait part de nos craintes dans le domaine de l'aide à la scolarité, de voir les élus, les conseils consulaires n'être plus, en quelque sorte, que des chambres d'enregistrement de décisions déjà prises. Ne participant pas au dialogue de gestion, ni en amont à la validation des dossiers de demandes de bourses scolaires, élément essentiel de fixation de l'enveloppe budgétaire de chaque poste, les conseils consulaires perdraient encore de leur raison d'être si le traitement des dossiers devait être en quelque sorte délocalisé vers le chef-lieu de la circonscription.

(Applaudissements).

Nous avons la même préoccupation concernant le traitement des questions ayant trait à la sécurité de nos compatriotes. Là aussi, la connaissance du terrain est importante. Les questions de sécurité ne sont pas des abstractions. Elles demandent une connaissance du terrain, un contact avec les chefs d'îlots. Comment cela sera-t-il possible si les conseillers consulaires sont cantonnés à leur consulat d'élection ?

Ces remarques nous amènent tout naturellement vers cette compétence régionale que nous aurions souhaité voir inscrite dans la loi.

Au niveau des conseillers consulaires, quels moyens auront-ils, à l'intérieur de leur circonscription consulaire parfois très étendue, pour exercer la plénitude de leur mandat ? Pour se rendre au devant des Français établis loin des postes consulaires ? Au niveau des conseillers AFE, nous avons demandé lors des discussions autour du projet de loi, nous souhaiterions que les conseillers consulaires soient membres de droit avec voix consultative des conseils consulaires de la circonscription électorale dont ils sont issus. Cela enrichirait les échanges au sein de la future Assemblée.

Cette Assemblée que vous avez souhaitée, Madame la Ministre, inspirée du Conseil économique, social et environnemental, devait, dans le projet, disposer d'un budget pour financer des études, qu'en sera-t-il finalement ?

Voilà, Madame la Ministre, dans les grandes lignes et compte tenu du temps qui m'est imparti, l'essentiel de nos préoccupations.

Mais, je ne voudrais pas qu'à l'écoute que mon intervention, un journaliste en profite pour nous maltraiter, comme le fit celui du Canard Enchaîné, le 21 août dernier, en écrivant que notre Assemblée ne se préoccupe que de son devenir. Nous nous interrogeons également sur le devenir du réseau, sur ces coupes qui sont faites dans notre présence à l'étranger, décisions que nous n'apprenons pour l'essentiel qu'après coup et sur lesquelles nous pourrions éventuellement donner des avis. Nous continuerons la réflexion sur le nouveau dispositif d'aide à la scolarité, qui peut et doit, vous en avez fait la remarque tout à l'heure, être amélioré sur quelques points, en particulier l'impact des nouvelles mesures sur les familles monoparentales, l'évaluation des seuils d'exclusion patrimoniaux. Nos préoccupations vont bien sûr vers la sécurité de ceux de nos concitoyens qui vivent dans des zones conflictuelles.

Enfin, nous pensons également à nos concitoyens maintenus en otage, et notamment aux trois d'entre eux détenus au Niger et qui, le 16 septembre prochain, franchiront le cap des trois ans de détention, triste anniversaire.

Madame la Ministre, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth, intervenant pour le groupe UDIL (Union des démocrates, indépendants et libéraux)

Madame la Ministre, il n'est pas dans les habitudes de l'Assemblée des Français de l'étranger de dicter les décisions ministérielles et notamment celles relatives aux affaires étrangères de la France. Cependant, nous nous trouvons dans une conjoncture délicate, voire dangereuse et explosive. Une conjoncture qui engage la sécurité de près de 27 000 de nos compatriotes vivant au Liban, en Syrie et en Jordanie et qui pourraient devenir les otages d'un conflit aux conséquences totalement imprévisibles.

Permettez-moi donc, Madame la Ministre, de me faire ici l'écho de leurs craintes et de leurs interrogations.

Nos concitoyens résidant au Liban sont inquiets et leur inquiétude est légitime. La situation sécuritaire interne au pays se dégrade de jour en jour. Les voitures piégées, à Beyrouth et Tripoli, ont provoqué la mort de dizaines de civils. D'autres sont découvertes tous les jours dans les lieux publics et sont désamorçées. Le conflit syrien est en train de déborder au pays du Cèdre, avec par ailleurs la présence aux frontières de plus d'un million de réfugiés syriens, sur une population libanaise de seulement quatre millions d'habitants. L'attaque présumée au gaz sarin telle qu'on nous la présente et le massacre de tant d'innocents à la Ghouta, dans la banlieue est de Damas le 26 août dernier est certes une grave violation du droit international qui ne peut nous laisser indifférents, malgré la banalisation de la violence que tous les médias nous imposent ; cet acte terrible appelle certes à une réaction conséquente et ferme, à condition que celle-ci soit placée sous l'égide de Nations Unies, revêtant alors la légitimité du droit international.

La diplomatie, les droits de l'homme, la lutte contre la tyrannie, que la France a toujours pratiqués, nous incitent certes à une intervention en Syrie, pour que cessent ces massacres. Mais, avons-nous le droit, ce faisant, de rompre les équilibres fragiles du contexte moyen-oriental et proche-oriental ? Comment éviter de mettre en danger les communautés chrétiennes et autres minorités ethniques et religieuses qui peuplent cette région du monde depuis des siècles, en faisant le jeu des intégristes et des extrémistes qui forment l'opposition à l'actuel régime de Bachar AL-ASSAD ? Des violences commises contre les Coptes d'Égypte ne nous serviraient-elles pas d'indicateur ? 64 attaques simultanées d'églises, d'écoles et de commerces appartenant aux Chrétiens d'Égypte ont été perpétrées dans la seule journée du 14 août dernier, en représailles aux assauts de la police contre les camps retranchés des Frères musulmans en Égypte. Est-ce à dire, Madame la Ministre, que toutes les minorités de cette région du monde sont vouées à une mort certaine à court et moyen terme, dans le silence assourdissant des instances internationales ? Hier même, l'un des plus anciens villages chrétiens des environs de Damas, Maaloula, est passé aux mains des djihadistes issus de la mouvance d'Al Qaida. Je n'ose même pas imaginer quel sort a été réservé à ses lieux saints et surtout aux religieux et religieuses qui vivent retirés du monde dans leur couvent, depuis tant de générations.

(Applaudissements).

Madame la Ministre, aucune intervention militaire, aussi limitée soit-elle, n'est anodine. Tout le monde s'accorde à dire que ces frappes, si elles ont lieu, ne régleront rien à la crise syrienne. Elles ne pourront que mettre en danger la sécurité de l'ensemble des pays de la région en compromettant pour longtemps les chances d'une paix régionale juste et durable que nous attendons depuis près de 70 ans. Comment éviter que cette intervention ne déstabilise tous les pays avoisinants, Jordanie et Liban en tête ? Et comment prévenir alors les massacres et le cycle indomptable de la violence que cette boîte de Pandore, ouverte par nous, pourrait générer ? Le Liban serait alors pris dans l'engrenage de la violence et les Français du Liban et de la région paieraient alors le prix d'un engagement délibéré de notre gouvernement dans ce conflit. Répondre à la violence par encore plus de violence n'est pas la solution que nous dicterait la sagesse. Il y a un temps pour tout, un temps pour s'asseoir et s'interroger sur les conséquences d'un tel engagement, il y a surtout un temps que nous devons nous imposer pour privilégier et explorer les voies diplomatiques du dialogue et de la paix, quelle que soit la nature de notre interlocuteur, car dans toute guerre, il n'y a que des perdants ! Sommes-nous prêts, Madame la Ministre, à endosser la responsabilité des conséquences d'un engagement militaire qui pourrait déboucher sur un conflit bien plus vaste, aux dimensions peut-être mondiales ? Qu'avons-nous prévu, au lendemain de ces frappes, pour construire une vraie solution au contexte syrien ? Au contexte moyen-oriental ? Qu'avons-nous prévu pour protéger les 27 000 Français de la région, si le conflit devait dégénérer ? Et dans le contexte des restrictions budgétaires que nous vivons, la France aura-t-elle les moyens d'organiser, comme en 2006, une opération d'aide au départ de nos compatriotes vers la France, opération qui avait coûté plusieurs millions d'euros à l'époque ? Autant de questions que nous nous posons, Madame la Ministre, mes concitoyens et moi-même, sans avoir de réponse.

Une Française de Syrie m'écrit, et j'en termine, je la cite : « Dans nos cœurs, il pleure et c'est l'horreur ! Je prie pour que la France se désengage de ce conflit aux mains sales ». Je vous laisse méditer, Madame la Ministre, cette phrase, en souhaitant qu'au lieu de nous mobiliser pour la guerre, nous puissions tous emprunter les sentiers difficiles de la paix, pour sauvegarder la fragilité, mais aussi la richesse de nos différences, dans cette région du monde et essayer de panser les plaies profondes qui diviseraient à jamais les peuples de ce Moyen-Orient si particulier, mais tellement essentiel.

Je vous remercie, Madame la Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu de la circonscription de Londres, intervenant pour le groupe URDC (Union des républicains de droite et du centre)

Madame la Ministre, le 19 août dernier, le gouvernement a fait sa rentrée politique à l'Élysée, sur le thème de la France en 2025. Bien que ce ne soit pas une priorité – c'est un euphémisme – vous y avez bien entendu participé et nous aurions aimé savoir quelle a été votre contribution personnelle aux débats, en tant que responsable de 2,5 millions de Français qui travaillent ou résident à l'étranger.

(Applaudissements).

Si vos collègues les plus médiatiques assurent, bronzés et vaillants, après deux petites semaines de vacances studieuses à moins de deux heures de Paris, le retour au plein emploi, un logement pour tous, une France redevenue une grande puissance industrielle ou encore une soi-disant « police 3.0 » selon les propos de Manuel VALLS, la barre est très haute pour votre ministère. En effet, la politique désastreuse menée par le Président de la République fait augmenter significativement le nombre de ces Français qui quittent par milliers notre pays. Nous espérons avoir une réponse.

Madame la Ministre, nous voulons saluer votre présence devant nous aujourd'hui, tant comme vous pouvez l'imaginer, beaucoup d'entre nous ont mal vécu ces derniers mois. Vous êtes revenue, dans vos propos, et nous l'attendions particulièrement, sur les suites que vous voulez donner à la loi du 22 juillet relative à la représentation des Français établis hors de France. Nous restons cependant sur notre faim. Il s'agit de ce qui a cristallisé les passions, les tensions, les oppositions, dès les premières heures de la discussion sur le texte, à savoir les décrets d'application de la loi de réforme.

Nous dénonçons ici l'opacité avec laquelle ces décrets ont été préparés, contrairement aux engagements que vous aviez pris devant le Parlement. Ô combien eut-il été agréable de vous croire quand vous vous disiez prête à prendre en compte nos observations ! En particulier sur l'organisation des élections, sur les compétences et le fonctionnement des conseils consulaires ou encore sur les attributions de la future AFE. Malheureusement, tout semble décidé, puisque semble-t-il, les décrets sont prêts et que nous ne les voyons pas.

La commission des Lois a prévu de consacrer une grande part, sinon la totalité de ses travaux, au contenu desdits décrets. À l'issue de ses travaux et de ses auditions, la commission présentera la synthèse de ses réflexions et ses propositions vendredi après-midi. De haute lutte, beaucoup ici peuvent en témoigner, nous avons finalement obtenu la présence de votre Directeur de cabinet à l'occasion des débats en commission. Mais, nous nous élevons contre le fait

qu'il n'accepte d'être entendu qu'en dehors des travaux habituels de cette commission. Nous déplorons son manque de disponibilité, même si nous comprenons que sa tête est ailleurs.

(Rires et applaudissements).

À ce stade, nous espérons seulement que le texte de son intervention n'est pas déjà gravé dans le marbre ! Est-il besoin de rappeler ici que l'AFE ne se réunit en session que deux fois par an et que ces dates doivent être inscrites aux différents agendas des fonctionnaires de votre cabinet ?

Vous nous avez compris, nous avons trop souvent travaillé pour rien, ces derniers mois. Espérons que cette fois, nos travaux éclaireront vos décisions.

Madame la Ministre, vous prônez le service public à la française, vous vous réjouissez d'une part d'avoir renforcé l'équité de notre modèle social éducatif et d'autre part d'avoir, par la concertation, rénové notre réseau d'enseignement français et, par la même occasion, d'avoir redonné ses lettres de noblesse à la langue française à l'étranger. Alors, confirmez-nous que la subvention versée à l'Agence ne sera pas diminuée et que l'enveloppe des bourses sera maintenue, contrairement à ce qui aurait été annoncé à la conférence des ambassadeurs. Permettez-nous de vous rappeler qu'en tant qu'élus de ces Français de l'étranger avec notre expérience et notre ancrage de terrain, nous ne pouvons que constater que ces Français ne bénéficient d'aucun des droits de ceux des Français de métropole ; que ces Français n'ont toujours pas compris pourquoi ils doivent pâtir de vos arbitrages en matière d'aide à la scolarité ; qu'ils souffrent, eux, ces Français, de voir entre autres les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) grignoter nos marchés et la langue anglaise devenir le standard. Vouloir réformer, c'est bien ; savoir le faire, l'expliquer, c'est mieux ! Y faire adhérer le plus grand nombre eût été le meilleur et puis surtout, s'appuyer sur les élus.

Voilà, Madame le Ministre, nous avons au final un peu l'impression que sous des travers attrayants de modernité, de proximité ou d'innovation, vous appliquez la politique d'austérité qui fait sombrer notre pays, à savoir restriction budgétaire aveugle et discrimination par l'argent. Que dire de notre image à l'étranger ?

Il n'y a rien de personnel, croyez-le, nous sommes même persuadés que souvent, vous préféreriez être de l'autre côté.

Merci de votre écoute, Madame le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles, intervenant pour le groupe RFE (Rassemblement des Français de l'étranger)

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Ministre, en mars dernier, c'est-à-dire avant le vote de la loi, je vous avais fait part de mon sentiment de verre à moitié rempli à propos de la réforme de la représentation des Français de l'étranger, hésitant, souvenez-vous-en, entre un verre à moitié vide ou à moitié plein. Aujourd'hui que la loi est définitivement adoptée, au RFE, au Rassemblement des Français de l'étranger, tout comme je pense dans l'ensemble de cette Assemblée, nous n'avons plus aucun doute : le verre est à moitié vide et même moins que cela.

Pour nous, cette loi est un véritable recul démocratique pour notre Assemblée, car elle annule plus de trente ans d'avancées en matière de représentation des Français de l'étranger, dont de nombreuses, et non des moindres, comme vous le savez, pour avoir siégé parmi nous de nombreuses années, sont dues à la gauche. Que constatons-nous ? Globalement, une volonté de casser l'Assemblée des Français de l'étranger, sentiment d'ailleurs confirmé, mes chers collègues, par le projet de décret d'application dont j'ai obtenu un exemplaire...

(Murmures et applaudissements).

... et dont je parlerai en commission des Lois, bien entendu. Et à cet égard, comme le disent nos amis suisses : « Le diable se cache dans les détails ».

Alors, disais-je, que constatons-nous ?

- Une diminution du rôle et du nombre des conseillers AFE, laquelle AFE devient une sorte ou va devenir une sorte d'assemblée fantôme, sans véritable influence, puisqu'elle n'a plus d'emprise sur le terrain.
- La disparition du vote par correspondance postale, qui était pourtant un des acquis des Français qui votent hors de France.

Mais le plus grave, Madame le Ministre, c'est que ces mesures s'ajoutent à d'autres, qui touchent nos compatriotes expatriés.

- Ainsi la suppression de la gratuité des lycées français à l'étranger et, quoiqu'à titre personnel on puisse penser, c'est une mesure qui va à l'encontre des Français de l'étranger.
- Le durcissement de l'attribution des bourses, nous le voyons en commission des bourses, chacun dans nos pays.
- Nous voyons également la double imposition des Français de l'étranger qui ont gardé une attache immobilière en France, via la CSG, qui est une taxe destinée à renflouer la sécurité sociale, alors que ces non-résidents n'en bénéficient pas.

Alors, Madame le Ministre, je vous le demande très simplement, quelle est notre prochaine punition ? Quelle faute les Français de l'étranger expient-ils à travers toutes ces mesures ?

(Applaudissements).

À quand enfin une réforme favorable, favorable aux Français de l'étranger et à leurs représentants ? Et quand je dis Français de l'étranger, Madame le Ministre, je vois plus large que les fonctionnaires français dans le monde.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription de Tunis, intervenant pour les hors groupes

Madame la Ministre,

Je ne vais pas revenir sur la réforme de l'AFE, ni celle des bourses, mes collègues en ont suffisamment parlé, vous connaissez la position de cette Assemblée, que vous avez choisi délibérément d'ignorer. Je m'attacherai donc à un autre sujet, celui qui touche de front ces Français qui vivent dans les pays arabes, dont certains d'entre eux tentent, aujourd'hui, dans un équilibre fragile, de s'installer dans la démocratie.

Si la situation en Syrie est un drame, est-ce le rôle de la France d'intervenir militairement, au risque de placer notre communauté dans une situation d'insécurité dramatique, qui terrorise un certain nombre d'entre nos compatriotes ? Que pouvons-nous attendre de nos frappes aériennes, si ce n'est l'embrasement de la région ? Quelles solutions en attendre pour le bien des peuples ? Nous, Français qui vivons dans ces pays dudit « Printemps arabe », nous savons combien il est difficile pour les forces progressistes, dans le vide créé par les régimes autoritaires, de s'imposer, de s'organiser dans le contexte actuel. Où sont les forces progressistes modérées, amies, en Syrie, qui seraient susceptibles de conduire à la démocratie ? Comment pouvons-nous, sur quels principes, soutenir en Syrie, ces fondamentalistes que nous venons de combattre au Mali ?

(Applaudissements).

Expliquez-nous la logique et quelle est la stratégie de la France aujourd'hui en matière de politique arabe ?

(Applaudissements).